

assez sensé et relativement simple de prime abord, les Canadiens redouteront peut-être que la mesure ne soit pas bien appliquée.

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots à propos de la mesure car à mon avis elle concerne un sujet qui déborde énormément le cadre des consignes de partis. Par ce projet de loi nous cherchons à juger les meilleurs moyens d'appliquer l'esprit de la mesure. Cela renforcera énormément, comme le signalait l'honorable préopinant, l'unité de notre pays.

Il est très regrettable que le comité n'ait compté qu'un petit nombre de représentants et que nous n'ayons pas tous pu en faire partie. Si nous avions siégé au comité en plus grand nombre, il y aurait peut-être une plus grande compréhension, un meilleur échange d'opinions, mais on n'y pouvait rien. Pour diverses raisons le comité devait rester limité.

Pour ce qui est d'appliquer cette mesure, c'est probablement la plus difficile, la plus délicate et la plus dangereuse que nous ayons à adopter pendant la session actuelle. D'où les divergences d'opinions entre les députés de tous les partis. Le représentant d'York-Sud (M. Lewis) a signalé que certains de ses collègues ne sont pas entièrement d'accord avec lui au sujet de cet amendement. C'est d'ailleurs mon cas. Je vais donner mes raisons dans un instant. Certes, même ceux qui siègent du côté du gouvernement connaissent sans doute ces inquiétudes et ces divergences d'opinions. Le ministre ne devrait pas s'enorgueillir d'avoir adopté une position et de maintenir qu'elle doit être défendue à tout prix. C'est à nous qu'il incombe de réunir le meilleur de nos réflexions et de nos jugements quant aux effets du projet de loi d'un bout à l'autre du pays.

Je voudrais signaler l'un des dangers du projet de loi. Nous avons tendance à croire que les grandes provinces du centre sont celles qu'intéresse et qu'affecte le plus ce bill sur les langues. C'est peut-être vrai en ce moment: elles sont plus directement concernées. Par conséquent, je suis d'accord avec le député d'York-Sud: on devrait stipuler que deux membres, l'un anglophone et l'autre francophone, de chacune des provinces centrales, s'assurent que tous les points de vue sont parfaitement représentés au sein du Conseil. Il serait même préférable, à mon avis, qu'il y ait des membres parlant à la fois l'anglais et le français. De la sorte, nous serions, je crois, bien représentés ce qui devrait être notre but. Les personnes choisies devraient parfaitement connaître leur province.

[M. Nowlan.]

Je passe maintenant à ma principale objection. Dans notre hâte à nous assurer que les provinces centrales sont complètement représentées, car elles auront ces difficultés et devront appliquer la mesure dès le début, il ne faut pas oublier qu'il importe tout autant de veiller à ce que le reste du Canada soit représenté au Conseil. La question ne concerne pas seulement l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et certaines parties du Manitoba. Elle concerne le Canada tout entier.

Nous espérons que tous les Canadiens deviendront graduellement à se sentir chez eux, où qu'ils soient. Les gens se déplacent davantage. Nous espérons que les rideaux de fer, de bambou et autres, qui ont existé dans diverses régions du Canada, disparaîtront et que nous deviendrons un peuple uni. Par cela, je n'entends pas que le Canada devienne un creuset ethnique, mais plutôt qu'on puisse y circuler librement, partout chez-soi.

J'exhorte le ministre à nommer un représentant de la Colombie-Britannique à ce conseil. Je viens d'une province qui n'a pour ainsi dire pas encore été touchée par la nécessité de traiter de ce problème. C'est précisément pour cela que la Colombie-Britannique doit être représentée. Avec les années, elle se rapprochera de plus en plus du reste du pays. Certains d'entre nous n'aiment pas tenir compte des facteurs géographiques, mais à cause de la situation géographique de la Colombie-Britannique, nous sommes déjà beaucoup trop éloignés d'Ottawa pour être très unis. Nous sommes beaucoup trop éloignés des régions atlantiques pour en être bien compris. Il y a plus de vérité que de poésie dans les quolibets voulant qu'il y ait danger que la Colombie-Britannique se sépare, surtout à cause de notre situation géographique. Les montagnes Rocheuses ne sont pas seulement une muraille géographique: elles sont aussi une barrière psychologique. Je tiens à ce que les citoyens de la Colombie-Britannique sentent, dès le début de l'application de la loi sur les langues, qu'ils prennent place au premier rang.

Dès le début, les habitants de la Colombie-Britannique doivent savoir ce qui se passe et sentir qu'ils jouent un rôle dans cette mesure législative, même si le problème ne nous concerne pas à l'heure actuelle. Si nous participons à l'initiative dès le début, la tâche des gens de la Colombie-Britannique s'en trouvera facilitée. Il nous sera beaucoup plus facile d'expliquer le bill sur les langues officielles à nos commettants, si nous pouvons leur dire dès maintenant qu'un représentant de la Colombie-Britannique fera partie du conseil en question. Les gens se sentiront alors solidaires des efforts entrepris pour